



Les vêtements, le linge de maison (draps, nappes, torchons, etc.) et les chaussures **ATTACHÉES PAR PAIRE** peuvent être recyclés s'ils sont déposés **PROPRES** et **SECS** dans un conteneur à vêtement de type « Textile Linge Chaussure » (Eco TLC) présents dans chaque commune (voir la liste des conteneurs sur [www.lafibredutri.fr/je-depose](http://www.lafibredutri.fr/je-depose))



Les vêtements troués, usés, ou restés tachés après avoir été lavés peuvent être jetés dans ces conteneurs à condition qu'ils n'aient pas été tachés par des produits nocifs (peinture, etc.). Tout doit être placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.



Il ne faut pas déposer :

- Les articles humides
- Les articles tachés avec un produit nocif (peinture, colle, etc.)
- Les articles sales
- Les chaussures non attachées par paire

Les articles déposés dans les conteneurs seront ensuite revendus ou recyclés en chiffons, en isolants, en revêtements de sol, etc. et permettront de réduire la consommation de ressources naturelles.